

Rapport 2020 sur la Liberté de Religion dans le Monde-Mali

Résumé analytique

La Constitution interdit la discrimination religieuse et garantit la liberté de religion des personnes conformément à la loi. En septembre, le gouvernement de transition, constitué après le coup d'État du mois d'août, a adopté la charte de la transition, qui reconnaissait la validité de la Constitution de 1992 définissant que le Mali est un État laïc et interdit la discrimination fondée sur la religion conformément à la loi. Cette dernière pénalise le non-respect de la liberté de religion. La présence de groupes identifiés par le gouvernement comme étant des organisations extrémistes violentes et des factions armées dans les régions septentrionale et centrale du pays ont limité les capacités des pouvoirs publics à gouverner et à traduire les auteurs de violence en justice, surtout à l'extérieur des grandes agglomérations.

En octobre, des ravisseurs appartenant à Jama'at Nasr al-Islam wal-Muslimin (GSIM), une alliance désignée par les États-Unis comme terroriste, ont tué la ressortissante suisse Béatrice Stoeckli, une missionnaire chrétienne qui était retenue en otage depuis 2016, selon le Département fédéral des affaires étrangères de l'administration suisse. Un prêtre italien a été libéré par le même groupe en octobre, avec trois autres otages, contre la libération par le gouvernement de transition de nombreux prisonniers soupçonnés d'extrémisme. À la fin de l'année, la sœur Gloria Cecilia Argoti, de nationalité colombienne, était toujours en captivité aux mains du groupe. Des individus affiliés à des groupes identifiés par les autorités comme extrémistes ont employé la violence et lancé des attaques à l'encontre des civils, des forces de sécurité, des soldats du maintien de la paix et d'autres groupes qu'ils percevaient comme ne souscrivant pas à leur interprétation de l'islam. Selon un rapport publié le 6 août par la Division des droits de l'homme et de la protection de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), entre avril et juin, des groupes extrémistes auraient exigé des femmes des régions de Mopti et de Tombouctou qu'elles portent le voile. Au centre du pays, le GSIM a poursuivi ses attaques dans de nombreuses localités de la région de Mopti, et continué de menacer les chrétiens, les musulmans et les communautés religieuses traditionnelles. Des groupes identifiés par les autorités comme organisations extrémistes ont continué de cibler des établissements scolaires du gouvernement qu'ils ont fermés aux motifs que leurs programmes scolaires seraient « occidentaux », et les ont remplacés par des écoles coraniques. Dans la région de Mopti, particulièrement à Koro, des groupes identifiés comme extrémistes et les populations locales ont conclu des accords verbaux « de paix », comme par exemple l'interdiction de la vente d'alcool et de porc aux personnes de toutes les religions en échange de la sécurité.

Les dirigeants religieux musulmans ont continué de condamner ce qu'ils qualifiaient d'interprétations extrémistes de la charia et les dirigeants religieux non musulmans ont déploré ce qu'ils estimaient être de l'extrémisme religieux. Des missionnaires chrétiens ont à nouveau exprimé leur inquiétude à l'égard de l'influence accrue, dans les zones reculées, d'organisations qu'ils jugeaient violentes et extrémistes, des représentants de Caritas citant l'interdiction de vendre de l'alcool et du porc dans certaines zones de la région de Mopti comme un signe de l'influence croissante de l'islam dans ces parties du pays, ainsi qu'une menace pour la communauté chrétienne. Ils ont également exprimé leur inquiétude quant à la libération de prisonniers en octobre. Les dirigeants musulmans, protestants et catholiques ont lancé un appel commun à la paix et à la solidarité entre toutes les religions lors de célébrations marquant les fêtes de Noël, du Nouvel An et de l'Aïd al-Fitr.

L'ambassade des États-Unis a appuyé des programmes de lutte contre l'extrémisme violent lié à la religion visant à encourager la tolérance, la paix et la réconciliation. L'ambassadeur et d'autres responsables ont débattu de l'importance du rôle des dirigeants religieux pour contribuer à l'instauration de la paix dans le pays avec les leaders religieux ainsi que les organisations de défense des droits de l'homme. En mars, l'ambassade a posté une vidéo des bons vœux de l'ambassadeur à l'occasion du ramadan sur les réseaux sociaux et envoyé des courriers à plus de 40 mosquées de l'ensemble du pays, pour souligner le rôle assuré par les dirigeants religieux pour faire face aux difficultés telles que l'insécurité alimentée par l'intolérance religieuse.

Section I. Démographie religieuse

Selon les estimations du gouvernement des États-Unis, la population totale s'élève à 19,6 millions d'habitants (estimations à la mi-2020). Selon les chiffres du ministère des Affaires religieuses et du Culte, les musulmans représenteraient environ 95 % de la population. Ils sont presque tous sunnites et la plupart suivent les préceptes du soufisme ; toutefois, un important imam chiite a déclaré que jusqu'à 10 % des musulmans seraient chiites. Les chrétiens, parmi lesquels environ deux tiers sont catholiques et un tiers protestants, les groupes ayant des croyances religieuses autochtones et les personnes ne se réclamant d'aucune religion constituent à eux tous moins de cinq pour cent de la population. Les groupes qui adhèrent à des croyances religieuses autochtones sont répartis sur l'ensemble du territoire, principalement dans les zones rurales. De nombreux musulmans et chrétiens pratiquent aussi certains aspects des croyances autochtones. Le ministère des Affaires religieuses et du Culte estime que moins de 1 000 personnes à Bamako et un nombre indéterminé à l'extérieur de la capitale sont associées au groupe musulman Dawa al Tabligh.

Section II. Situation du respect de la liberté de religion par le gouvernement

Cadre juridique

La Constitution précise que le Mali est un État laïc, elle interdit la discrimination fondée sur la religion et garantit la liberté de religion conformément à la loi. En septembre, le gouvernement de transition, constitué après le coup d'État du mois d'août, a adopté la charte de la transition, qui reconnaissait la prorogation de la validité de la Constitution de 1992 qui définit que le Mali est un État laïc et interdit la discrimination fondée sur la religion conformément à la loi.

Aux termes du Code pénal, tout acte de discrimination fondé sur la religion ou tout acte entravant la liberté de pratique religieuse ou de culte est passible d'une peine pouvant atteindre cinq ans d'emprisonnement ou 10 années de bannissement du pays. Il stipule également que toute persécution motivée par des considérations religieuses à l'encontre d'un groupe de personnes constitue un crime contre l'humanité. Aucune prescription ne s'applique à ces crimes.

La loi exige que toutes les associations publiques, y compris les groupes religieux, s'enregistrent, sauf ceux qui pratiquent des croyances religieuses autochtones ; toutefois, l'enregistrement ne confère aucun traitement de faveur au plan fiscal ni avantage légal, et il n'est pas prévu de sanction pour les groupes qui ne s'enregistrent pas. Pour s'enregistrer, les organisations qui en font la demande doivent présenter des exemplaires d'une déclaration de leur intention de fonder une association, des copies certifiées conformes de leurs statuts, des exemplaires de leurs politiques et règlements, des copies certifiées conformes du compte rendu de la première assemblée générale de l'association, ainsi que les listes des dirigeants de l'association portant la signature de trois de ceux-ci. Si la demande est approuvée après examen, le ministère de l'Administration territoriale délivre un certificat d'enregistrement.

Le ministère des Affaires religieuses et du Culte est chargé de veiller à l'application de la stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent, à la promotion de la tolérance religieuse et à la coordination des activités religieuses à l'échelle nationale, tels que les pèlerinages et des fêtes religieuses pour les fidèles de toutes les religions.

La Constitution interdit l'instruction religieuse dans les établissements scolaires publics, mais elle est autorisée dans les écoles privées. Les *medersas* (madrassahs), financées par des fonds privés, dispensent les programmes scolaires du secteur public ainsi que les enseignements de l'islam. Les élèves non musulmans de ces établissements ne sont pas obligés d'assister aux cours de religion musulmane. Les établissements d'enseignement catholique privés dispensent les programmes scolaires du secteur public et des cours d'instruction religieuse catholique. Les élèves non catholiques de ces établissements ne sont pas obligés d'assister aux cours de catéchisme. Des écoles informelles, appelées écoles coraniques, que fréquentent certains élèves à la place des établissements publics, ne suivent pas les programmes scolaires officiels et proposent uniquement une instruction religieuse.

La loi définit le mariage comme laïc. Les couples souhaitant officialiser leur union doivent célébrer un mariage civil, auquel peut succéder une cérémonie religieuse. Aux termes de la loi, un homme peut faire le choix de contracter un mariage monogame ou

polygame. La loi stipule que les coutumes religieuses du défunt déterminent les droits à l'héritage. Les tribunaux civils tiennent compte de ces coutumes lorsqu'ils entendent des affaires de ce type ; toutefois, nombreuses sont celles qui sont réglées de façon informelle.

Le Mali est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Pratiques gouvernementales

Le gouvernement et les forces de sécurité ont peiné à réprimer la violence engendrée par la propagation de groupes qu'ils qualifient d'organisations extrémistes violentes dans les régions septentrionale et centrale du pays, notamment des groupes religieux armés et des milices alliées à des groupes ethniques. La présence de groupes identifiés par le gouvernement comme étant des organisations extrémistes violentes et des factions armées dans les régions septentrionale et centrale limitait les capacités des pouvoirs publics à gouverner et à traduire les auteurs de violence en justice, surtout à l'extérieur des grandes agglomérations.

En octobre, le Secrétariat permanent de la Politique nationale de Prévention et de Lutte contre l'extrémisme violent et le Terrorisme, qui relève du ministère des Affaires religieuses et du Culte, a lancé une étude des facteurs influant sur l'extrémisme religieux avec l'assistance du Programme des Nations unies pour le développement. Selon le ministère, les résultats de cette évaluation, qui n'avaient pas été publiés à la fin de l'année, constitueront la base du nouveau Plan national d'action qui comprend des efforts interconfessionnels et la promotion de la tolérance religieuse.

Un programme de formation financé par le Maroc pour 500 imams soufis au Maroc, dont l'un des objectifs était de renforcer la tolérance interconfessionnelle, s'est terminé en décembre 2019 avec le retour au Mali de la cinquième promotion d'imams.

Instaurée en 2014, la commission Vérité, Justice et Réconciliation, dont le mandat a été prorogé pour deux ans en 2019, a poursuivi ses activités pendant l'année. En décembre 2019, la commission a tenu sa première audience publique, durant laquelle 13 victimes de conflits ont raconté les mauvais traitements qu'elles avaient subis. La commission a organisé une deuxième audience publique le 5 décembre et entendu des affaires allant des exactions commises au cours d'une rébellion en 1963 aux massacres perpétrés à Ogossagou et Sobane Da en 2019. Ces deux audiences publiques ont été diffusées à la télévision nationale. Au 16 décembre, la commission avait entendu les témoignages de 3 329 personnes, contre 5 324 en 2019, 3 592 en 2018 et 6 953 en 2017. Les événements politiques dans le pays, la pandémie de COVID-19, les préoccupations en augmentation à l'égard de la sécurité dans les régions centrale et septentrionale du pays, le manque de moyens pour transporter les victimes et le manque d'accès aux camps de déplacés ont limité le recueil des témoignages. Au 16 décembre, la commission a rapporté avoir recueilli plus de 19 000 déclarations depuis le début de

ses travaux en janvier 2017, qui incluait notamment des cas de violations de la liberté de religion.

Le ministère des Affaires religieuses et du Culte a organisé, en coordination avec l'archevêque de Bamako, le cardinal Jean Zerbo, le pèlerinage catholique annuel à Kita, qui a eu lieu en novembre. Le cardinal Zerbo y a participé tout comme l'Union des Jeunes Musulmans du Mali (UJMA). Un représentant de l'UJMA a marché de Kayes à Kita (environ 400 kilomètres) pour manifester le soutien de son organisation au dialogue interconfessionnel.

En novembre, le gouvernement de transition a annoncé la composition du Conseil national de transition (son organe législatif) de 121 membres, qui comprendrait trois sièges réservés à des représentants d'organisations religieuses. Le vice-président du gouvernement de transition a étudié les demandes et choisi les membres du conseil. Suite à la publication des noms en décembre, des représentants de l'Église catholique ont déploré qu'aucun d'entre eux ne se soit vu attribuer de siège.

Actes commis par des forces étrangères et des acteurs non nationaux

Tout au long de l'année, principalement dans les régions centrale et septentrionale, des groupes terroristes violents nationaux et transnationaux, dont Al-Qaïda au Maghreb islamique et ses groupes satellites Ansar Dine, la katiba Macina et Al-Mourabitoune, réunis sous l'égide du GSIM et de l'État islamique dans le Grand Sahara, ont poursuivi leurs attaques contre les forces de sécurité nationales et internationales, des soldats du maintien de la paix de l'ONU, des civils et d'autres groupes qui auraient été perçus comme n'adhérant pas à leur interprétation de l'islam. Selon les organisations non gouvernementales et les experts en matière de sécurité, les groupes armés ont, dans certains cas, tiré parti des tensions intercommunales et ethniques préexistantes pour propager davantage l'instabilité et la violence, et il n'était pas possible d'attribuer certains incidents entièrement à des motifs religieux. Plusieurs messages publics du GSIM réitéraient une intention de gouverner le Mali conformément à la charia.

En octobre, des ravisseurs du GSIM, une alliance désignée par les États-Unis comme organisation terroriste étrangère, ont tué la ressortissante suisse Béatrice Stoeckli, une missionnaire chrétienne qui était retenue en otage depuis 2016, selon le Département fédéral des affaires étrangères de l'administration suisse. Un prêtre italien a été libéré par le même groupe en octobre, avec trois autres otages, contre la libération par le gouvernement de transition de nombreux prisonniers soupçonnés d'extrémisme. À la fin de l'année, ce groupe continuait de retenir en captivité la sœur Gloria Cecilia Argoti, de nationalité colombienne.

Au centre du pays, le GSIM a poursuivi ses attaques dans de nombreuses localités de la région de Mopti et continué de menacer les chrétiens, les musulmans et les

communautés religieuses traditionnelles. Selon un rapport publié le 6 août par la Division des droits de l'homme de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, d'avril à juin, des groupes extrémistes ont obligé les femmes vivant dans la région de Mopti et Tombouctou à porter le voile. Selon ce rapport, à Binedama, dans la région de Mopti, les membres de groupes extrémistes forçaient toutes les femmes à porter le voile tandis qu'à Dianke, dans la région de Tombouctou, les groupes extrémistes auraient intimidé et menacé plusieurs femmes qui n'en portaient pas. Dans d'autres zones, les membres de groupes extrémistes auraient déclaré aux ONG qu'elles pourraient uniquement mener leurs activités à bien à condition que leurs équipes de terrain ne comprennent pas de femmes, conformément à une interprétation stricte de l'islam.

Selon le rapport 2020 *Liberté dans le monde* de Freedom House, des extrémistes armés ont commis des violations de la liberté de religion dans les régions septentrionale et centrale, en attaquant quiconque n'était pas d'accord avec leur interprétation de l'islam. Toujours selon ce rapport, entre 2012 et 2017, ces groupes ont kidnappé des chrétiens, leur faisant parfois subir de violents mauvais traitements.

La religion et l'identité ethnique étant souvent étroitement liées, il était difficile de catégoriser certains incidents comme étant uniquement fondés sur l'appartenance religieuse. Plusieurs imams influents et anciens responsables gouvernementaux ont mis en garde contre les propos clivants qui associaient certains groupes ethniques tels que les populations peuhles, aux extrémistes.

En juin et juillet, à Koro et Bankass, des éléments perçus comme extrémistes auraient interdit la vente d'alcool et de porc, y compris aux non-musulmans, en échange de la sécurité. Selon le dirigeant d'une église locale, les extrémistes ont également menacé d'interdire la pratique du catholicisme, de rendre l'enseignement de l'islam obligatoire et d'imposer la charia aux catholiques. Ces éléments extrémistes ont ultérieurement quitté la région et, en octobre, ils n'y étaient pas revenus. La plupart des églises sont restées ouvertes.

Selon un membre de l'UJMA, les chiites locaux ne subissaient pas de discrimination de la part des pouvoirs publics mais ils étaient souvent confrontés à la discrimination de la part de fidèles d'autres écoles de l'islam qui considèrent les pratiques chiites comme n'étant pas correctes.

Selon une ONG locale et des vidéos relayées sur les réseaux sociaux, le 20 avril, des individus armés présumés être des terroristes sont entrés dans un marché du village de Saraféré, dans la région de Tombouctou, et décrété l'interdiction d'activités telles que l'achat et la vente de cigarettes ou de tabac. Le groupe armé a déclaré que ces activités n'étaient pas autorisées par la charia au regard de la loi islamique et menacé de revenir tuer quiconque serait trouvé en possession de ces substances. Ces individus non identifiés ont également demandé à la population de se joindre à eux en abandonnant leurs « pratiques hédonistes » ou de se préparer à « tuer ou être tués », selon des représentants d'ONG et des vidéos.

Des groupes islamistes armés ont ciblé et fermé des établissements scolaires publics qui dispensaient des programmes non fondés sur l'islam, qu'ils ont remplacé par des écoles coraniques enseignant une interprétation stricte de l'islam, selon des ONG et des articles des médias. Selon Caritas, les établissements scolaires qui avaient fermé à cause de menaces ou de conflits n'ont pas rouvert, et davantage d'écoles ont fermé tout au long de l'année, surtout dans la région de Mopti.

Section III. Situation du respect de la liberté de religion par la société

En juin et juillet, en réaction à de violentes manifestations anti-gouvernementales, les dirigeants interconfessionnels musulmans, catholiques et protestants se sont alliés aux leaders de la société civile afin d'instaurer un réseau de médiation et de négociation, appelé Cadre pour l'action, le suivi, la médiation et la négociation des dénominations religieuses et de la société civile. Ils ont conjointement appelé au dialogue entre les partis politiques pour mettre un terme à la violence.

Des missionnaires chrétiens ont à nouveau exprimé leur inquiétude concernant l'influence accrue dans les zones reculées d'organisations qu'ils jugeaient violentes et extrémistes, qui selon eux était susceptible d'entraver leurs capacités de poursuivre leur travail au Mali sur le long terme. Les représentants de Caritas ont affirmé que les prêtres de Minta, dans la région de Mopti, étaient entourés d'éléments extrémistes qui les empêchaient de se déplacer librement. Selon Caritas, l'influence grandissante de ce que l'organisation qualifiait d'organisations extrémistes violentes, notamment dans les zones reculées, menaçait de plus en plus la liberté de religion au Mali. Les représentants de Caritas ont expliqué être inquiets que la fermeture d'établissements scolaires publics et l'ouverture d'écoles coraniques par des groupes qu'ils qualifiaient d'extrémistes influent de façon négative sur la compréhension et la coopération interreligieuse et que cela pourrait menacer le christianisme au Mali à long terme. Les représentants de Caritas ont déclaré que l'interdiction de l'alcool et du porc dans certaines zones et les attaques perpétrées contre des bars à Bamako le 14 juillet, à la suite de messages négatifs provenant de dirigeants religieux musulmans, constituaient également des menaces à la liberté de religion. Caritas a aussi exprimé son inquiétude à l'égard ce que l'organisation identifiait comme l'influence croissante des leaders religieux musulmans dans la sphère politique.

Ousmane Bocoum, un maître coranique local, dirigeant de la société civile et homme d'affaires bien implanté sur les réseaux sociaux, a continué de répandre des messages de tolérance comme moyen de lutte contre les idéologies et les messages radicaux propagés sur les réseaux sociaux qui incitent à la violence et à l'instabilité, notamment dans le centre du pays. Il faisait la promotion de la liberté de religion en sa qualité d'animateur de programmes destinés aux jeunes et de dirigeant d'un programme de consolidation de la paix à Mopti.

Suite à un atelier organisé le 21 janvier au sujet du rôle du Haut Conseil islamique du Mali (HCIM) pour lutter contre la violence sexuelle liée aux conflits, le président du HCIM a signé une déclaration dans laquelle il s'engageait à prévenir la violence fondée sur le genre, notamment en communiquant une fatwa pour dénoncer la violence sexuelle liée aux conflits. En juin et juillet, la coordination des mouvements, associations et soutiens de l'imam Dicko, s'est associée à d'autres organisations politiques et de la société civile pour demander la démission du président Keïta ainsi que la dissolution de son gouvernement. Selon des articles des médias, l'imam Dicko, ancien chef du HCIM pendant longtemps, qui, selon bon nombre d'observateurs, aurait des ambitions politiques, était considéré comme « l'autorité morale » de l'opposition. Lors d'un entretien télévisé le 29 août, à la suite du renversement du gouvernement Keïta par l'armée le 18 août, l'imam Dicko a déclaré qu'il comptait rester imam et n'avait « aucune ambition de devenir président » du Mali.

Tandis que les médias ont souligné que les leaders religieux jouaient un rôle de plus en plus important en politique, ils ont également remarqué que le militantisme religieux n'était pas un phénomène nouveau au Mali et qu'il s'expliquait en grande partie par une exigence des citoyens à l'égard de leurs dirigeants religieux. Les membres des différents groupes religieux assistaient régulièrement aux cérémonies religieuses les uns des autres, en particulier aux baptêmes, mariages et enterrements.

Section IV. Politique et engagement du gouvernement des États-Unis

L'ambassade a continué d'encourager le gouvernement à promouvoir le dialogue interconfessionnel et à maintenir une tradition de tolérance religieuse. Elle a également continué de mettre l'accent sur l'importance de contrer l'extrémisme violent, notamment en collaborant avec le ministère des Affaires religieuses et du Culte pour appuyer des programmes de lutte contre l'extrémisme violent lié à la religion. Les fonctionnaires de l'ambassade ont œuvré auprès des communautés vulnérables aux fins de renforcer leurs capacités pour gérer les conflits, la radicalisation et l'extrémisme religieux.

L'ambassadeur et d'autres responsables de l'ambassade ont dialogué avec un large éventail de leaders religieux et d'organisations de défense des droits de l'homme aux fins de promouvoir la tolérance religieuse, notamment avec l'imam Dicko et d'autres imams. Ils ont exhorté les dirigeants religieux à plaider pour la tolérance et la paix entre les différents groupes sociaux et religieux.

En février, un Américain musulman de New York invité a débattu de la tolérance et de la diversité religieuse aux États-Unis avec des étudiants et de jeunes professionnels, ainsi que de l'importance de la tolérance religieuse pour encourager la paix et la cohésion sociale et combattre l'extrémisme violent.

En mars, l'ambassade a posté une vidéo des bons vœux de l'ambassadeur à l'occasion du ramadan sur les réseaux sociaux et envoyé des courriers à plus de 40 mosquées de l'ensemble du pays, pour souligner le rôle assuré par les dirigeants religieux pour faire face aux difficultés telles que l'insécurité alimentée par l'intolérance religieuse.

L'ambassade a mis l'accent sur l'importance de la tolérance et du respect de la diversité religieuse sur ses comptes de réseaux sociaux tout au long de l'année. En juin, suite à une réunion avec des dirigeants religieux et de la société civile pour aborder la crise politique dans le pays, l'ambassadeur a dit dans une déclaration télévisée que les chefs religieux avaient un rôle important à remplir dans l'instauration d'un pays plus fort, plus démocratique et plus stable.